



# AMICALE OMNISPORTS DU C.O.S DU PAYS VERT

## LICENCE SPORTIVE ADULTE

A compter du 06 janvier 2020, l'Amicale Omnisport met en place une participation sur les **licences sportives adultes**.

Cette participation sera accordée aux adhérents sur présentation d'une facture ou d'une attestation de paiement.

**Elle sera plafonnée pour un montant maximum de 50,00 € et sera calculée sur la base du quotient familial.**

**(Fournir l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018)**

**L'adhérent pourra bénéficier d'une aide par an.**

**Pour plus de renseignements, merci de contacter  
le secrétariat du C.O.S.**

*Pour bénéficier de cette prestation  
vous devez être adhérent à l'Amicale Omnisports*